UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE

cerfa

N° en cours

PARTENARIAT EUROPEEN D'INNOVATION « AGRICULTURE ET FORESTERIE PRODUCTIVES ET DURABLES »

TYPE D'OPERATIONS 16.1.1 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE BOURGOGNE

ANNEXE 4 : Déclaration des aides publiques perçues au titre des règlements *de minimis* au cours des 3 dernières années

Transmettez l'original au conseil régional de Bourgogne avec votre demande d'aide et conservez un exemplaire.

Les aides *de minimis* sont les aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :- règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides *de minimis*,

- règlement (CE) n° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides *de minimis* dans le secteur de la production de produits agricoles ;
- règlement (CE) n° 875/2007 de la Commission du 24 juillet 2007 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides *de minimis* octroyées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides *de minimis* accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG) ;
- règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides *de minimis* ;
- règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides *de minimis* dans le secteur de l'agriculture ;
- règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides *de minimis* dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Je soussigné / *(représentant légal de la structure : nom, prénom et qualité)* représentant de / , entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 [1] du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis,* déclare :

☐ **n'avoir reçu aucune aide *de minimis* durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,**

☐ **avoir reçu, les aides *de minimis* listées dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration :**

AIDE DE MINIMIS PERÇUES				
Date de l'attribution de l'aide *de minimis* :	N° SIRET de la structure bénéficiaire : *(indiquer « demandeur » s'il s'agit de la même structure que la présente demande)*	Objet : *(exemple : intitulé de l'opération)*	Type d'aide *de minimis* : *(général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)*	Montant de l'aide (€) *de minimis* : *(montant indiqué sur la décision attributive de l'aide)*
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/

[1] **Conformément à l'article 2 du règlement (UE) N°1407/2013, l'entreprise unique pour laquelle le plafond s'applique correspond à toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations suivantes, constituant ainsi une entreprise unique :**

a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise;

b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise;

c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci;

d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Total (A) :	/

☐ **avoir demandé mais pas encore reçu la décision correspondantes, les aides *de minimis* listées dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration :**

AIDE DE MINIMIS NON ENCORE PERÇUES				
Date de la demande de l'aide *de minimis* qui n'a pas encore été attribuée :	N° SIRET de la structure bénéficiaire : *(indiquer « demandeur » s'il s'agit de la même structure que la présente demande)*	Objet : *(exemple : intitulé de l'opération)*	Type d'aide *de minimis* : *(général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)*	Montant (€) de l'aide *de minimis* :
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
Total (B) :				/

☐ **demander au titre de la présente demande un montant d'aide publique de :**

AIDE SOLLICITEE AU TITRE DE LA PRESENTE DEMANDE	
Total (C) :	/

MONTANT TOTAL EN APPLICATION DU R(UE) N° 1407/2013	
Total : (A) + (B) +(C)	/

Je soussigné : *(prénom, NOM, qualité)*	/	Représentant légal de :	/
Certifie exact et sincère la présente déclaration.			
Fait à : Le :	Cachet de la structure :	Signature du représentant légal ou du délégataire :	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, et de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Conseil régional de Bourgogne. A ce stade, les données contenues dans le présent formulaire seront communiquées uniquement aux différents financeurs de votre dossier.